



## Elaboration de la 2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale de la Santé des Adolescents et des Jeunes 2022-2030

### Termes de Référence

#### 1. Contexte :

Dans notre pays, les jeunes sont de plus en plus perçus, par les pouvoirs publics, comme étant au cœur des enjeux stratégiques du pays en termes de participation à l'essor économique, à la promotion de la citoyenneté ou encore à la promotion d'un projet de société moderne, démocratique inspirée par les droits humains.

Au Maroc, les adolescents et les jeunes, représentent une frange importante de la population marocaine. En effet, les 10-24 ans en constituent 27%<sup>1</sup>. L'adolescence est une période de grande croissance et de développement sur plusieurs plans. C'est une étape importante durant laquelle les adolescents adoptent et développent des habilités pour toute leur vie et qui leur permet de prendre les décisions par rapport à leur mode de vie, à l'apprentissage, aux relations et à l'autonomie. Les déterminants de la santé tels que l'accès aux services de santé, les modes de vie, le soutien social, le revenu, l'environnement physique... influent fortement sur le bien être de cette population lors de cette période.

L'Organisation Mondiale de la Santé stipule que les investissements en faveur de la santé et du bien-être des enfants et des adolescents présentent de nombreux avantages. Ils maintiennent en vie et en bonne santé ; contribuent à la réduction de la pauvreté, stimulent la productivité et la croissance économique, créent des emplois et sont économiquement efficaces.

Aussi, l'OMS affirme que les objectifs du développement durable (ODD), qui visent à parvenir à un développement économique, social et environnemental durable au niveau mondial d'ici 2030, ne pourront être réalisés si on n'investit pas dans la santé et le bien-être des enfants, des adolescents et des jeunes.

De ce fait, cette population a besoin d'être accompagnée et armée d'informations appropriées et de compétences utiles pour franchir sagement cette période sensible de la vie. Elle a aussi besoin d'un paquet de services permettant le dépistage précoce des maladies et des troubles et par conséquent le suivi et l'amélioration de son état de santé.

C'est dans ce contexte que s'est inscrite la première Stratégie Nationale de Promotion de la Santé des Jeunes élaborée par le département de la santé en étroite collaboration avec les différents acteurs.

---

<sup>1</sup> HCP, 2014

## Justification de l'élaboration de la 2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale de la Santé et des Adolescents et des Jeunes

Elaborée en 2011 pour une période de 10 ans, cette stratégie vise, d'une part, l'offre d'une réponse intégrée, coordonnée et continue des différentes actions identifiées dans le cadre des programmes sanitaires, et d'autre part, le renforcement de la coordination des interventions intersectorielles et de la participation communautaire.

A l'issue de 10 ans de mise en œuvre, le département de la santé envisage son évaluation ainsi que la préparation de la 2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale de la Santé et des Adolescents et des Jeunes. Cette entreprise est motivée par les considérations suivantes :

- Importance accrue donnée par les pouvoirs publics à la jeunesse ;
- Emergence de nouveaux besoins et de nouvelles problématiques touchant la santé et le développement des adolescents et des jeunes ;
- Nécessité d'un alignement avec les Objectifs et les cibles du Développement Durable en vue de l'accélération de leur atteinte à l'horizon 2030 ;
- Nécessité de la prise en considération des nouveaux cadres stratégiques internationaux en rapport avec la promotion de la santé de cette population notamment :
  - La stratégie Mondiale de la Santé de Femme, de l'Enfant et de l'adolescent ;
  - Action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents (AA-HA!) ;
- Nécessité de prendre en considération les nouvelles politiques, stratégies et dispositifs réglementaires en relation avec cette population ;
- Importance de la revue des choix stratégiques ainsi que les approches mises en œuvre au titre de la première stratégie ;

### 2. Objectif et résultats attendus :

Le but ultime de la mission d'assistance technique est d'appuyer le Ministère de la Santé pour l'élaboration de la 2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale de la Santé des Adolescents et des Jeunes pour la période 2022-2030. Pour se faire, la mission doit aboutir à l'atteinte des objectifs suivants :

1. Réalisation d'une évaluation rapide de la mise en œuvre et des résultats de la première Stratégie Nationale de Promotion de la Santé des Jeunes ;
2. Elaboration du document de la 2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale de la Santé des Adolescents et des Jeunes pour la période 2022-2030 ;
3. Elaboration du plan stratégique 2022-2025.

### 3. Rôle et responsabilités du consultant(e) :

Le rôle du consultant(e) est d'appuyer le Ministère de la Santé et l'UNFPA pour réaliser les objectifs sus-mentionnés.

Ce dernier aura la responsabilité de conduire toutes les étapes de la mission selon les délais fixés dans le tableau ci-joint. Un comité de validation procédera à l'examen et à la validation des différents livrables :

Étapes	Tâches	Livrables	Délais de livraison
	Proposer une méthodologie de l'étude	Note méthodologique révisée Nombre de pages : 10 environ Langue de rédaction : Français	5 jours après démarrage de la consultation
I	Prendre connaissance de la documentation relative à la santé des jeunes au niveau national et international Rencontrer les responsables au niveau central (Ministère de la Santé, UNFPA, OMS...)	Document portant sur l'évaluation rapide de la mise en œuvre et des résultats de la première stratégie nationale de promotion de la santé des adolescents et des jeunes (analyse des besoins des adolescents et des jeunes en matière de santé et l'éventail des réponses développées)  Nombre de pages : 30 environ Langue de rédaction : Français	10 jours après la signature du contrat
III	Préparer le cadre conceptuel et la méthodologie d'élaboration de la 2 <sup>ème</sup> stratégie SAJ et son plan stratégique.	Document préliminaire de la stratégie et du plan stratégique  Nombre de page 50 minimum Langue de rédaction : Français	30 jours après la validation du livrable de l'étape II
IV	Animer un atelier de production avec les parties prenantes	Compte rendu portant sur les résultats de l'atelier de production	1j
V	Procéder à la finalisation des documents produits en collaboration avec les partenaires.	Documents finalisé et validés Nombre de page 50 minimum Langue de rédaction : Français	5 jours après la validation du livrable de l'étape III

#### 4. Durée et date de début :

La mission débutera en Avril 2021 jusqu'au 30 juillet 2021. La durée de travail estimée est de 30 jours ouvrables.

#### 5. Compétences et qualifications requises :

Cet appel à consultation est **ouvert aux consultant(e)s nationaux**.

Le consultant doit être un professionnel de la santé, un sociologue ou un spécialiste en santé publique. Ce dernier doit avoir des connaissances et des compétences dans les domaines suivants :

- Bac +6, niveau master ou plus en santé publique, épidémiologie, sociologie ou autres disciplines similaires.
- Expérience de plus de 6 ans dans les domaines liés à la planification stratégiques ainsi que la recherche qualitative et quantitative.
- Connaissances sur la thématique de la santé des adolescents et des jeunes
- Excellentes capacités rédactionnelles
- Excellente maîtrise des langues française et arabe.

#### 6. Dossiers d'offre de service

Les dossiers de candidatures devraient être composés d'une offre technique et offre financière :

**L'offre technique doit comporter les éléments suivants :**

- Une note technique présentant en 1 à 15 pages l'approche méthodologique proposée pour l'exécution des prestations susmentionnées avec un planning faisant ressortir les principales phases de réalisation et une estimation du nombre de jours pour chaque phase dans la limite de 30 Jours de travail proposé par les commanditaires ;
- Le ou les CV **mettant en valeur les expériences et compétences en lien avec l'appel à consultation** ;
- Les copies légalisées des diplômes et attestations de référence.

**L'offre financière :**

L'offre financière devra comprendre pour chacune des prestations, en dirham (MAD) le nombre de jours estimés et les taux journaliers.

**N.B : Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.**

## 7. Evaluation des offres :

L'évaluation des offres se déroulera en deux temps. L'évaluation de l'offre technique et en suite l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

### Phase 1 : Analyse technique comparative des offres :

Pendant cette phase, il sera procédé à la comparaison technique des offres. Une note technique **T** sur **100** sera attribuée à chaque offre, sur la base du barème suivant :

Critères	Note
Diplômes et pertinence de la formation.	20
Expériences et compétences en relation avec le profil demandé.	20
Qualité de la Note technique.	50
Connaissance du système de la santé et du contexte socioéconomique national	10
<b>Total</b>	<b>100</b>

**Important :** Seront systématiquement éliminées à l'issue de cette phase toutes les offres ayant obtenu :

→ Une note technique inférieure à la note technique minimale de **60** points qui représente **60%** des de la note maximale des offres techniques (100 points)

**Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux Termes de références.**

### Phase 2 : Analyse financière comparative des offres :

A l'issue de cette phase, chaque offre financière sera dotée d'une note (F) sur 100 :

La note 100 sera attribuée à l'offre valable techniquement et la moins disant. Pour les autres offres, la note sera calculée au moyen de la formule suivante :

$$F = 100 * P_{min} / P$$

*P* : Prix de l'offre

*P<sub>min</sub>* : Prix de l'offre valable techniquement et la moins disant.

### Phase 3 : Analyse technico-financière :

Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivant :

→ 70% pour l'offre technique

→ 30% pour l'offre financière

$$N = 0,7 * T + 0,3 * F$$

**Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu la note « N » la plus élevée.**

## 8. Modalités contractuelles et financières :

Le contrat de la dite consultation sera établi entre le bureau de l'UNFPA-RABAT et le(a) consultant(e). Le paiement direct sera effectué dans le cadre de la convention de coopération Ministère de la Santé/UNFPA selon le PTA 2021 après validation et finalisation des livrables. Ce contrat doit mentionner que le consultant devra déclarer ces prestations pour mesure d'Impôt sur le Revenu.

## 9. Plagiat et considérations éthiques :

Avant tout entretien avec des personnes dans le cadre de cette consultation, le(a) consultant (e) se doit d'expliquer le contexte et les objectifs de son travail et obtenir le consentement éclairé de la personne, notamment en cas d'enregistrement audio de l'entretien. Les informations recueillies dans le cadre de ce travail doivent rester confidentielles. En cas d'infraction à cette règle, les livrables ne seront pas validés.

Aussi, et conformément aux règles en vigueur, le plagiat est considéré comme une pratique frauduleuse. Aucun document ou livrable élaboré par le(a) consultant(e) ne sera accepté en cas de détection de plagiat et le travail sera considéré comme non fait.

## 10. Date limite de soumission :

Les consultants(es) intéressés(es) sont priés(es) d'envoyer :

L'offre technique dans une enveloppe fermée par poste ou à déposer à l'adresse ci-dessous. L'enveloppe devrait porter la mention : UNFPA « *Elaboration du document de la 2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale de la santé des adolescents et des jeunes (y compris ESC) ainsi que le plan stratégique 2022-2030* »,

L'offre financière dans une enveloppe fermée par poste ou à déposer à l'adresse ci-dessous. L'enveloppe devrait porter la mention : UNFPA « *Elaboration du document de la 2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale de la santé des adolescents et des jeunes (y compris ESC) ainsi que le plan stratégique 2022-2030* »,

**N.B. : Une notification de dépôts de dossier doit être envoyée à l'email suivant : [guedira@unfpa.org](mailto:guedira@unfpa.org)**

La réception des dossiers doit se faire au plus tard le **18 avril 2021 à 20h00 GMT**.

**Adresse : Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)  
13 Av. Ahmed Belafrej, Souissi,  
10 000 Rabat, Maroc**